



Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables

RAPPEL DU CONTEXTE

La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables dite loi APER du 10 mars 2023 entend répondre à un triple objectif :

- préserver le pouvoir d'achat des français et la compétitivité des entreprises françaises,
- défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France,
- lutter contre le dérèglement climatique.

L'IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les zones d'accélération sont à identifier par filière : photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. En effet, les potentialités de développement sont liées à des enjeux et à des considérations différentes selon le type d'énergie renouvelable. Les communes peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. La zone peut aussi bien inclure des terrains publics que privés.

La définition de zones n'exempte pas des obligations réglementaires (urbanisme biodiversité, paysage, patrimoine, risque...) s'appliquant à chaque parcelle concernée. Autrement dit, un projet en zone favorable pourra ne pas être réalisé en raison de la réglementation existante.

LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

L'identification de ZAEnR est réalisée après concertation du public.

Cette étape de dialogue avec les citoyens est prévue le **samedi 3 février 2024 de 10 heures à 12 heures** en mairie de MARIGNY-LE-LOZON.

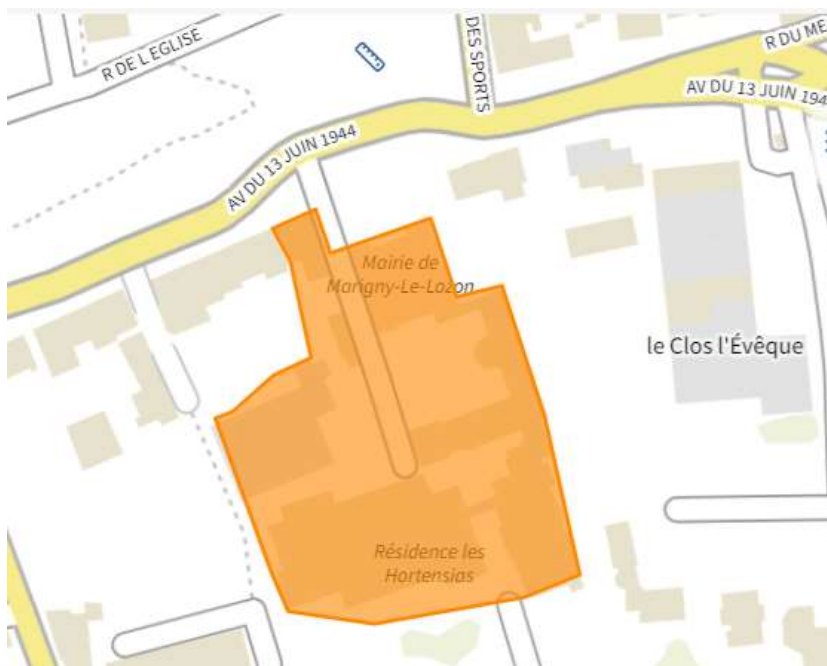
L'information est aussi disponible sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-marigny.com/>

LES ZONES PROPOSEES POUR AVIS A LA CONCERTATION DU PUBLIC

1- **SOLAIRE EN TOITURE** sur tout le territoire de la commune

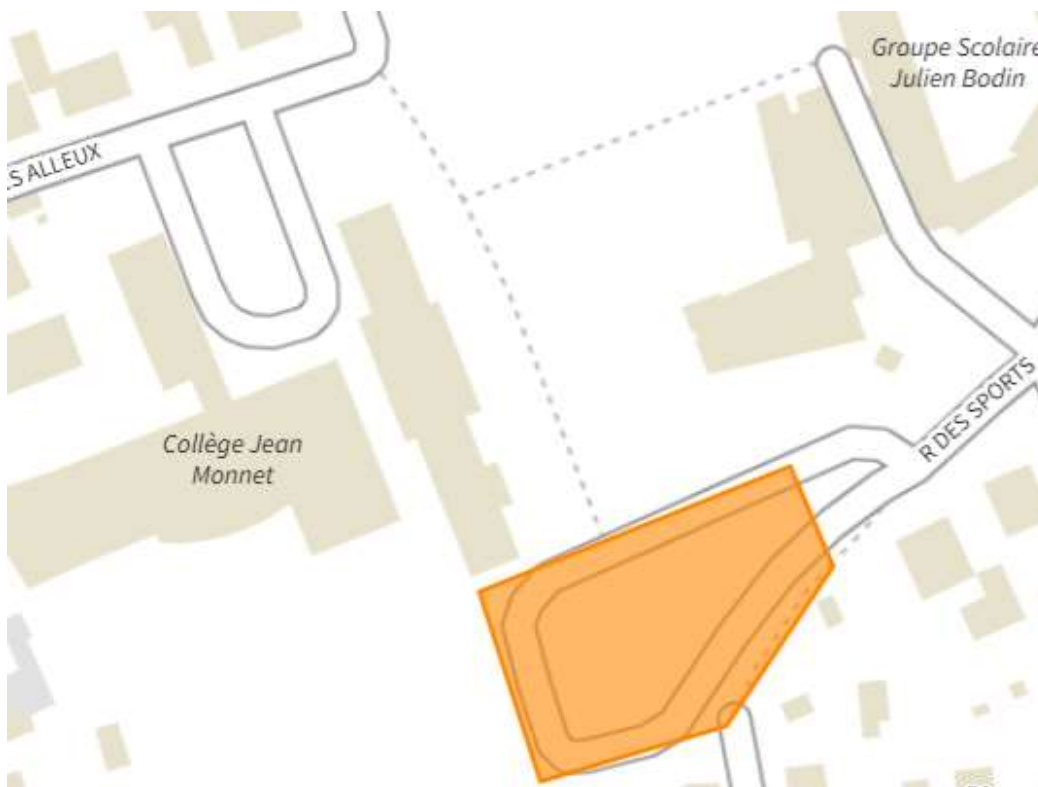
2- **GEOOTHERMIE** sur tout le territoire de la commune

- 3- **RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE** entre l'EHPAD, le pôle public et les futurs logements seniors.



- 4- **OMBRIERES SOLAIRES SUR LES PARKINGS** : pôle scolaire, pôle de santé, centre de secours, salle des fêtes de Lozon, supermarché « Carrefour » et entreprise « Techneau »

POLE SCOLAIRE



POLE DE SANTE



CENTRE DE SECOURS



SALLE DES FETES DE LOZON



SUPERMARCHE « CARREFOUR »



ENTREPRISE « TECHNEAU »

